

INTERPARFUMS SA

Société anonyme au capital de 251 183 547 euros,

Siège social : 10 rue de Solférino, 75007 Paris,

350 219 382 R.C.S Paris

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 17 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires

La société française Interparfums SA, société cotée sur Euronext Paris, se propose d'absorber la société française Interparfums Holding SAS en décembre 2025.

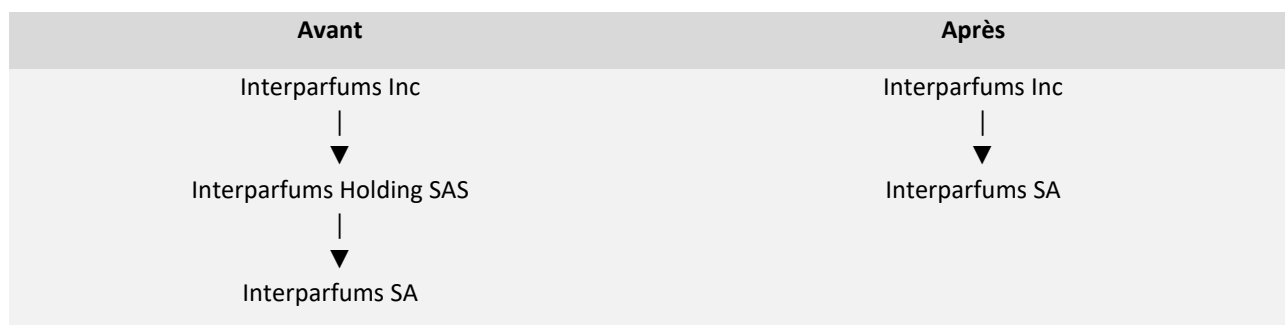
- **Motifs et but de l'opération :**

A ce jour, la société Interparfums Holding SAS n'a aucune activité opérationnelle. Son seul actif (hors liquidités) est constitué de titres de la société Interparfums SA. Cette société n'a aucun objectif de développement propre, ni aucun projet d'investissement spécifique.

Cette opération présente l'intérêt de simplifier la structure actionnariale de la société française Interparfums SA en substituant purement et simplement à la société française Interparfums Holding SAS, son actionnaire unique, la société américaine Interparfums Inc., société dont les titres sont admis aux négociations sur le Nasdaq de New York.

Le Conseil d'Administration de la société Interparfums SA ainsi que le Président de la société Interparfums Holding SAS, ont en conséquence décidé de présenter à leurs actionnaires respectifs un projet de fusion des sociétés Interparfums SA et Interparfums Holding SAS, la première absorbant la seconde. Il est rappelé que la société Interparfums SA est contrôlée au plus haut niveau par Messieurs Benacin et Madar.

Schéma de la structure avant / après la fusion



Légende : Structure simplifiée d'Interparfums après la fusion (disparition d'Interparfums Holding SAS).

- **Caractéristiques de la fusion :**

L'évaluation des apports dans le cadre de la fusion s'établit à :

Actifs apportés par Interparfums Holding SAS:	1 911 858 200 €
Passif pris en charge par Interparfums SA:	234 227 €

Le montant de l'actif net apporté ressort ainsi à :	1 911 623 973 €
---	------------------------

Il est précisé que les actifs et passifs transmis ont été évalués à leurs valeurs réelles.

En rémunération et représentation de l'actif net transféré au titre de la fusion, il sera créé 60 632 062 actions nouvelles entièrement libérées par la société française Interparfums SA. Ces actions seront toutes attribuées à la société américaine Interparfums Inc, associé unique de la société Interparfums Holding SAS. Le capital social de la société Interparfums SA sera ainsi augmenté d'un montant nominal de 181 896 186 euros et porté de 251 183 547 euros à 433 079 733 euros.

Ces actions nouvelles seraient attribuées aux actionnaires de la société Interparfums Holding SAS raison de 25,5852 actions Interparfums SA pour 1 action de la société Interparfums Holding SAS. Interparfums Holding SAS ayant pour seul actif (hors liquidités) ses titres Interparfums SA, la parité de fusion des sociétés Interparfums SA et Interparfums Holding SAS est établie par transparence.

Monsieur le Président du Tribunal des Activités Economiques de Paris a nommé en qualité de commissaires à la fusion, Monsieur Robert Bellaïche et Monsieur Laurent Benedict. Ces derniers ont d'ores et déjà établi leurs rapports et concluent au caractère équitable du rapport d'échange et sur le fait que l'actif net apporté par l'absorbée est au moins égal au montant nominal de l'augmentation de capital de l'absorbante.

La différence entre :

- L'actif net apporté, soit	1 911 623 973 €
- Et le montant nominal des actions à créer par l'Absorbante, soit	181 896 186 €
Représentant la somme de	1 729 727 787 €

Constitue la prime de fusion.

A l'occasion de la fusion, la société Interparfums SA recevra 60 564 819 de ses propres actions. Ces actions ont vocation à être annulées en totalité. Le capital social de la société Interparfums SA sera ainsi réduit de 181 694 457 euros pour être ramené à 251 385 276 euros.

La différence entre la valeur d'apport desdites actions soit 1 909 503 048 euros et le montant de réduction de capital, soit 181 694 457 euros, représentant ainsi la somme de 1 727 808 591 euros s'imputera sur la prime de fusion dont le montant sera ainsi ramené à 1 919 196 euros.

D'un point de vue comptable et fiscal, toutes les opérations effectuées par la Société Absorbée depuis le 1er octobre 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la Société Absorbante.

- **Conséquences sur la répartition du capital d'Interparfums SA**

Au 31 août 2025, le capital et les droits de vote d'Interparfums SA étaient répartis de la façon suivante :

	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote réels	% des droits de vote réels
Interparfums Holding SAS	60 564 819	72,34 %	116 964 488	83,14%	116 964 488	83,20 %
Public	23 062 323	27,54%	23 623 833	16,79%	23 623 833	16,80 %
Actions auto détenues	100 707	0,12%	100 707	0,07 %	-	-
Total	83 727 849	100 %	140 689 028	100 %	140 588 321	100 %

Le capital et les droits de vote d'Interparfums SA seraient répartis de la façon suivante à l'issue des opérations de fusion et d'annulation de toutes les actions Interparfums SA reçues par cette dernière à l'occasion de la fusion :

	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote réels	% des droits de vote réels
Interparfums Inc	60 632 062	72,36 %	121 264 124	83,64%	121 264 124	83,70 %
Public	23 062 323	27,52%	23 623 833	16,29%	23 623 833	16,30 %
Actions auto détenues	100 707	0,12%	100 707	0,07 %	-	-
Total	83 795 092	100 %	144 988 664	100 %	144 887 957	100 %

- **Réalisation de la fusion**

Par une décision en date du 6 novembre 2025, l'AMF a constaté que cette opération ne donne pas lieu au dépôt préalable d'une Offre Publique de Retrait sur le fondement de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF.

La fusion projetée est soumise notamment à l'approbation de la Fusion par l'Associé Unique d'Interparfums Holding SAS ainsi qu'à votre approbation dans le cadre de la présente Assemblée.

Il vous est donc demandé de bien vouloir voter en faveur de l'ensemble des résolutions qui vous sont soumises dans le cadre de la présente Assemblée.

Vous trouverez sur notre site internet : www.interparfums-finance.fr, dans la rubrique Bourse/Actionnariat/Assemblée générale/Documentation, un document dit « document d'exemption » qui décrit plus en détail l'opération. Ce document déposé auprès de l'AMF a été tenu à votre disposition 30 jours avant la présente assemblée.

Le Conseil d'administration